

FORMATION PERMIS A2 VERS A

FORFAIT 7H À 270€

(MINIMUM OBLIGATOIRE)

INCLUS DANS LE FORFAIT

DE LA THEORIE

(ADAPTATION INERENTE AU CHANGEMENT DE PUISSANCE)

PRATIQUE SUR PISTE PRIVEE

(MANIABILITE SUR PISTE)

PRATIQUE EN CIRCULATION

(SUR VOIES OUVERTES)

GESTION ADMINISTRATIVE DE LA FABRICATION DU PERMIS

(DES DOCUMENTS VOUS SERONT DEMANDES POUR SA
REALISATION)

RÈGLEMENT

Il vous sera demandé un chèque de la globalité de la formation lors de l'inscription. Celui-ci sera encaissé uniquement le premier jour de la formation.

Tous nos prix sont au tarif unitaire TTC - Documentation disponible en agence sur simple demande

SARL ECPR - 16 RUE VICTOR HUGO - 35600 REDON - 02.99.71.26.04 - contact@ecpr.bzh -
AGREMENT : E1903500150

TARIFS VALABLES JUSQU'AU 31/12/2025

DOCUMENTS A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION

Les documents seront différents en fonction de l'âge de l'élève

- **PHOTOCOPIE DE LA CARTE D'IDENTITE DE L'ELEVE EN COURS DE VALIDITE**
- **DE 14 A 16 ANS : ASSR 1**
- **DE 16 A 25 ANS : ASSR 2**
- **PHOTOCOPIE DE L'ATTESTATION DE RECENSEMENT POUR 16 à moins de 18 ANS**
- **PHOTOCOPIE DE LA JDC / JAPD A PARTIR DE 18 ANS**
- **1 PHOTO D'IDENTITE NUMERIQUE CONFORME AU FORMAT PASSEPORT (sans lunettes, sans sourire et oreilles bien dégagées) DATANT DE MOINS DE 6 MOIS**
- **JUSTIFICATIF DE DOMICILE DE LA PERSONNE L'HEBERGEANT EX : Facture EDF ou portable (- de 3mois) Ou Quittance d'impôts sur le revenu.**
- **PHOTOCOPIE DE LA PIECE D'IDENTITE DE LA PERSONNE QUI L'HEBERGE**
- **ATTESTATION D'HEBERGEMENT : Lettre signée et datée avec noms des hébergeants et l'hébergé ainsi que l'adresse postale indiqués certifiant que le demandeur habite chez elle depuis plus de 3 mois.**

Veillez à ce que :

Les 4 bords transparents des cartes d'identité soient bien visibles sur la copie.

L'ASSR, Le recensement ou la JDC soient signés

Le justificatif de domicile/la pièce d'identité de l'hébergeant/et l'attestation d'hébergement doivent être aux mêmes nom et prénom. Si le justificatif de domicile contient 2 noms et prénoms, prévoir d'indiquer ces deux identités sur l'attestation d'hébergement et prévoir également les 2 photocopies des pièces d'identité.

La photo d'identité doit être différente de la carte d'identité si cette dernière date de plus de 5 mois le jour de la formation